



arcep

autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Communiqué de presse

PROTECTION DES MINEURS

L'Arcep et le CSA réunissent pour la première fois le Comité de suivi sur la « Protection des mineurs contre la pornographie en ligne »

Paris, le 7 février 2020

L'Arcep et le CSA engagés sur le sujet de la protection de mineurs contre la pornographie sur internet

La première réunion du Comité de suivi sur la « Protection des mineurs contre la pornographie en ligne » s'est tenue ce jour au CSA, en présence d'Adrien Taquet. Ce comité réunit l'ensemble des signataires du protocole d'engagements pour la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques : fournisseurs d'accès à internet, opérateurs mobiles, moteurs de recherche, éditeurs de contenus, constructeurs de terminaux et de systèmes d'exploitation, associations en charge de la protection de l'enfance.

Mise en place sous l'égide d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de la mise en place de la stratégie pour la protection de l'enfance, et Cédric O, secrétaire d'État en charge du Numérique, ce protocole d'engagements appelle notamment les acteurs à se mobiliser autour :

- du déploiement et de la promotion d'outils de contrôles parentaux au travers notamment de la mise en place d'un portail d'information commun sur les systèmes de contrôle parental ;
- de la mesure de l'utilisation de ces dispositifs via le développement d'indicateurs pertinents évaluant le niveau d'utilisation de ces systèmes, qui restent souvent désactivés.

L'Arcep et le CSA réuniront mensuellement ce comité de suivi afin de veiller à l'avancement des actions conduites par les acteurs.

Au-delà de ce chantier, l'Arcep et le CSA développeront de nouvelles collaborations

L'Arcep et le CSA développeront de nouvelles collaborations au sein d'un pôle commun aux deux institutions, dont les modalités d'organisation seront définies dans une convention qui sera signée prochainement.

Objectif : permettre, grâce à leur expertise complémentaire, d'approfondir l'analyse technique et économique des marchés du numérique relevant de leurs champs de compétence. L'Arcep et le CSA publieront dans ce cadre des études conjointes.

Contact presse Arcep : Anne-Lise LUCAS / anne-lise.lucas@arcep.fr / 01 40 47 71 37

Contact presse CSA : Sara Cheyrouze / sara.cheyrouze@csa.fr / 01 40 58 36 17

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

A propos du CSA

Le CSA est l'autorité publique française de régulation de l'audiovisuel. Cette régulation s'opère au service de la liberté d'expression dans l'intérêt du public et des professionnels. Elle repose sur le respect et la protection des droits et libertés individuels, la régulation économique et technologique du marché, et la responsabilité sociale.